

Route de La-Capite 24
1223 Cologny
T 022 737 49 49
info@cologny.ch

cologny.ch



LA VIE
À NOUVEAU
DANS VOS BRAS!
A COLOGNY

PRINTEMPS 2022
Mairie de Cologny



cologny
bulletin communal

- 3 NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 MOTS DES PRÉSIDENTS
- 8 PROMOTIONS SCOLAIRES
- 9 ÉCOLE DU MANDIR
- 11 NOS POMPIERS
- 13 MARCHÉ DE NOËL
- 14 1ER AOÛT ET MÉRITE
- 15 MARCHE CONTRE LE CANCER
- 16 RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL
- 17 NOS JEUNES ET NOS AÎNÉS
- 19 BIBLIOTHÈQUE
- 20 CENTRE CULTUREL
- 21 PARC DES FOURS
- 22 CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE
- 23 MOBILITRI
- 24 POTAGER COMMUNAL
- 25 SPORTS ET MOBILITÉ
- 27 CONSTRUCTIONS
- 29 INFORMATIONS UTILES

sommaire *impresum*

édito

ÉDITEUR
Mairie de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
t. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch

**RESPONSABLES
REDACTION**
Pasacal Hornung
Maire
Bernard Girardet
Conseiller administratif
Catherine Pahnke
Conseillère administrative

**CONCEPT
GRAPHIQUE**
happy-pointvirgule.com

IMPRESSION
Prestige Graphic, PLO

**TIRAGE ET
DIFFUSION**
2'750 exemplaires
Tout ménage
Commune de Cologny

Nous sommes ravis de vous retrouver à travers les pages d'une nouvelle édition du bulletin communal. Les beaux jours venus, nul doute que nous aurons l'occasion de partager quelques moments festifs villageois qui nous ont tant manqués.

Malgré la période de pandémie, vos Conseillers municipaux et administratifs n'ont pas chômé. Un espace dédié aux Présidents de commissions est inauguré avec la présente parution, de manière à vous permettre de suivre les travaux législatifs et les projets, au plus près de vos élus.

La vie associative, culturelle et sociale y tiennent également une bonne place.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !



Bien à vous
LE CONSEIL ADMINISTRATIF



Catherine Pahnke (CA)



Olivier Girardet,



Marie-France Asensio



Frédéric Turrettini



Brigitte Satorre-Weber

PLR COLOGNY

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES LEGISLATURE 2020 - 2025

3



Bernard Girardet (CA)



Nathalie Schneuwly



Edouard Cuendet



Marina de Planta



Guillaume Déprés



Amanda Guerreiro



Jules Munier



Georges Kaleas



Marie-France Asensio
Présidente du Conseil municipal
2020-2021



Kurt Mäder
Président du Conseil municipal
2021-2022

DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA

HORS PARTIS COLOGNY

ALTERNATIVE COLOGNY



Nicolas De Felice

4



De gauche à droite : Catherine Chappuis Marotta, Hans (Patrick) Linder, Jérôme Metral, Alain Gervaix, Alexandre Bodmer, Pascal Hornung (CA), Marie (Wanda) Sales Rozmuski, Luc Munier, Kurt Mäder, Sarah Meylan Favre.

SPORTS

Marie-France Asensio
Présidente de la commission des sports

L'OFSP (Office Fédéral du Sport) encourage le sport et l'activité physique au profit de toute la population, c'est la déclaration que l'on retrouve sur le site officiel de la Confédération Suisse !

Cependant, les communes sont les principaux soutiens du sport en Suisse par la mise à disposition d'infrastructures, qu'il s'agisse des salles de sport scolaires, des surfaces sportives extérieures ou des installations spécifiques.

Pour cela, une véritable politique sportive est mise sur pied, avec des élus siégeant dans une commission dévolue aux activités. Celle-ci est chargée de veiller au bon fonctionnement de la vie sportive dans la commune, de soutenir les sportifs et les associations à travers des subventions. Chaque année en septembre, comme toutes autres commissions, un budget dédié au sport est établi. Il varie autour de Frs. 350'000.- et concerne plusieurs rubriques comme :

- Les subventions directes aux sociétés sportives ; cela concerne une dizaine de clubs, qui soumettent à la commission une demande de soutien financier.
- La participation aux activités diverses d'été ; permettant aux familles de bénéficier de 50 à 75% de rabais ; cette participation varie en fonction du nombre d'enfants inscrits dans une fratrie.
- L'achat et l'entretien de matériel extérieur, aux abords du préau de l'école du Manoir pour la Box Up, et sur la parcelle Faguiillon pour des appareils Urbafit.
- L'aide directe aux sportifs, basée sur une cotisation annuelle dans un club intra ou extra communal.
- L'aide à des associations spécifiques

liées aux personnes handicapées.
• Les entrées dans les piscines de Thônex et Genève-Plage.

La commission des sports travaille aussi en étroite collaboration avec le Centre sportif de Cologny, elle est à l'écoute de ses demandes et travaille au développement de celui-ci. A ce jour une réflexion est menée sur une éventuelle extension du centre.

Prenant en compte le dynamisme de la vie associative dans la commune, les projets sportifs évoluent en fonction de la demande. De nouvelles idées émergent à travers les commissaires dans le but d'augmenter un éventail d'activités à la portée de toutes et tous, c'est bien là le rôle de cette sympathique commission.

les projets
sportifs
évoluent en
fonction
de la
demande

COMMUNICATION, INFORMATION ET MANIFESTATIONS

Brigitte Satorre-Weber
Présidente de la commission
de l'information,
communication et des manifestations

Une année particulière

Tout a commencé le 16 mars 2020, nos vies ont changé, nous avons dû réapprendre à vivre avec des contraintes, fini les sorties, réunions, voyages et tant d'autres choses, nous ne savions pas jusqu'où cela irait, mais cette situation, nous a montré l'importance de la santé et aussi, elle nous a appris la solidarité.

Après cette année très dure, 2021 a vu, pour notre bonheur à tous, le retour à une vie moins recluse, les réunions, voyages ont repris gentiment.

De notre côté, il n'a été ni évident ni réaliste de vous proposer des activités, animations, sorties comme nous le faisons avant cette pandémie, cela a été bien pénible, mais heureusement nous avons pu mettre sur pied différentes manifestations, les plus importantes étant : les promotions des écoles du Manoir et de Pré-Picot, une réussite et une bouffée de chaleur pour nos élèves qui traversent cette période pas trop réjouissante.

Notre fête nationale, au Pré Byron, n'a pu accueillir qu'un nombre limité de participants, mais elle a eu lieu, ce dont nous avons pu nous réjouir. Les discours, chants, feu et la clôture par des feux magnifiques nous ont montré que malgré les restrictions, vous avez pu être présents.

La marche contre le cancer, un grand merci aux participants ainsi qu'aux bénévoles un grand élan de solidarité, vous y avez participé en grand nombre.

Le marché de Noël a été d'un réconfort pour tous, se revoir même masqués, manger, boire, rire, danser, le but a été atteint avec notre bal musette en fin de soirée dans le grand chalet, appelé le Chalet Paccard, ainsi nommé en reconnaissance envers Monsieur Paccard pour son legs en 1931, à la commune de Cologny. Cela nous a permis de construire avec les employés communaux, ce magnifique chalet. Cet hiver, il



a été mis à disposition de la pharmacie pour permettre d'effectuer les tests antigéniques. Certes il manquait les marrons chauds, et le câlin à notre Saint-Nicolas, mais nous l'apprécierons avec d'autant plus de bonheur, nous l'espérons, pour la cuvée 2022. Un grand merci à vous tous, grâce à votre générosité, le vin chaud du conseil municipal, la soupe des pompiers, le stand de notre amie Isabelle Mäder et son équipe, nous avons pu offrir une coquette somme à l'association « Make a Wish » en faveur des enfants atteints de graves maladies.

Pour vous tenir informés des avancées de notre commune, en vous promenant dans Cologny, place du Manoir, vous pourrez avoir accès à notre borne tactile ; elle vous donnera, ainsi qu'aux visiteurs, toutes les informations nécessaires concernant Cologny.

Nous devons encore patienter pour danser au son des groupes qui nous enchantent à notre Musicology, il ne sera pas présent cette année non plus, son emplacement favori, sur le préau du Gerdil, fera peau neuve pour le bonheur de tous. Alors nous attendrons.

Au plaisir de vous revoir, souriants, avec plein de beaux projets cette année, ce que nous espérons ; il me reste à vous souhaiter le plus important, la santé, prenez soin de vous.

ROUTES ET ESPACES PUBLICS

Olivier Girardet
Président de la commission des routes
et des espaces publics

Maintenir à Cologny sa qualité de vie : tel est notre but.

Vivre dans une commune agréable, propre et sûre est le vœu de chacun. Cela passe indubitablement par un aménagement adapté de nos routes et espaces publics.

À l'entrée de la législature, la commission a fixé sa priorité sur les espaces du Pré Byron et du quai de Cologny.

Ainsi, elle s'est attelée à reverdir et végétaliser l'esplanade du Pré Byron et rendre ce lieu d'exception aux Colognotes et aux promeneurs.

Le Quai de Cologny fait aussi l'objet d'une attention particulière pour le rendre lui aussi aux promeneurs, joggers, etc, et ne pas le laisser être un lieu de nuisances, et encore moins un port industriel. Pour éviter pareille situation, la commune a interjeté recours auprès du Tribunal fédéral contre l'installation de chantiers sur ce lieu d'exception. De plus, la végétalisation d'un premier segment a débuté entre les arbres qui longent le quai, en prévention contre le stationnement sauvage. Nous comptons aussi mettre fin aux nuisances et incivilités sur l'anneau boisé. Bien que ce quai soit du domaine public cantonal, nous maintenons notre ferme détermination.

Par ailleurs, nous allons veiller de manière accrue à la préservation de notre commune face aux déchets et autres mégots sauvagement jetés et abandonnés, en proposant une adaptation de notre règlement relatif aux espaces publics.

Notre engagement en faveur de l'environnement se traduit aussi par le réaménagement de l'espace du Gerdil, tristement gris et bétonné, situé entre l'aile du bâtiment de la Mairie récemment rénovée et le chemin de la Mairie ; il sera reverdi et les hauts grillages seront supprimés.

Dans le secteur du coteau, une zone bleue a été votée, afin que libérer l'espace des véhicules ventouses et remorques en tous genres.

Le trafic de transit dans nos différents quartiers est un sujet préoccupant sur lequel nous travaillons.

Encore bien d'autres projets sont en cours de réflexion ; l'élan et la volonté politique sont là pour les finaliser et les mettre en place. Vous serez bien sûr tenus au courant.

SOCIALE

Catherine Chappuis-Marotta,
Présidente de la commission sociale

La commission sociale a pour mission de contribuer à l'équilibre et au bien-être de la population locale. Elle a la charge d'animer et de coordonner des activités sociales, de développer des actions favorisant la cohésion sociale, le « vivre ensemble » et de soutenir le tissu associatif.

Elle est également un acteur privilégié dans la politique de solidarité internationale de coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Vous trouverez ci-dessous quelques actions et réflexions qui illustrent le travail et l'engagement des élus en charge du dicastère social :

Les crèches communales

Favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en offrant des places d'accueil en crèche est, par exemple, un objectif politique important.

Pour y répondre, lors de la précédente législature, la commune de Cologny s'est dotée de 25 places supplémentaires avec l'ouverture de la crèche « les jardins de la Gradelle ».

Aujourd'hui, la commune offre un taux d'accueil de 29%, ce qui représente 88 places pour 300 enfants entre 0 et 4 ans recensés sur la commune. Le taux de couverture demandé par le canton est de 40%. Les conseillers municipaux devront en tenir compte dans le débat politique et les enjeux de demain.

Les demandes de soutien pour des projets à caractère social cantonaux

La commission sociale soutient diverses associations genevoises qui œuvrent dans le domaine de l'aide sociale à Genève et développent des actions d'intégration, de prévention ou d'aide en faveur de personnes en situation de précarité et marginalisées.

Les élus participent activement sur plusieurs sites, à la distribution de repas offerts par la commune, en partenariat avec les associations Café Cornavin et Carrefour-Rue. De même, ils s'engagent à l'action « samedi du partage » par leur présence devant l'épicerie fine de Cologny un samedi du mois de juin et un samedi du mois de novembre.

Les demandes de soutien pour des projets à caractère humanitaire

Ces demandes étant aussi nombreuses que diverses, les membres de la commission ont fait le choix en 2020 d'adhérer à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Comme elle se définit elle-même, la FGC « regroupe une soixantaine d'organisations actives à Genève dans la solidarité internationale, la coopération au développement, la sensibilisation et l'information du public sur les relations Nord-Sud. Elle est le partenaire privilégié de nombreuses collectivités publiques genevoises désireuses de s'engager dans la coopération au développement ». Néanmoins, ayant à cœur de soutenir la participation citoyenne colognote au sein du tissu associatif et les petites structures, seule une partie du budget est allouée à la FGC.

L'assistance sur le terrain par les TSHM

Dans sa contribution au « bien vivre ensemble », des actions de préventions sont soutenues par la commission, notamment auprès de la jeunesse colognote par le biais des TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs).

Le principe de leurs actions est d'aller à la rencontre des jeunes entre 12 et 25 ans pouvant rencontrer une difficulté quelle qu'elle soit. Ils développent des prestations (« Lâche pas ton pote », Festival Deschêné, petits jobs éducatifs, Ecologny, ...) en matière d'intégration des jeunes qui vivent et/ou fréquentent le territoire communal.

Le portail « Cologny Services »

C'est une plateforme d'échanges, permettant aux personnes habitant la commune de proposer ou de demander des services en communiquant directement entre personnes intéressées. Elle va être développée dans un proche avenir. Plus d'informations sont à disposition sur le site internet communal.

Notre politique sociale de proximité vise à répondre principalement aux besoins des habitants et habitantes de la commune. Elle doit agir en amont des problématiques sociales et sanitaires et promouvoir l'inclusion sociale. Elle se veut en faveur de populations spécifiques, notamment les aîné-e-s, les jeunes et les familles.

8



PROMOTIONS SCOLAIRES 2021

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Pour notre plus grand plaisir et celui des enfants, la traditionnelle journée festive des promotions scolaires a pu avoir lieu, avec une nouveauté de taille puisque, pour la première fois, elle a été mise en place au sein de nos deux écoles, de Pré-Picot et de Cologny-Manoir.

Fort du constat que les jeunes Colognotes sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'école de Pré-Picot, il est apparu comme une évidence d'appliquer le principe d'égalité de traitement et d'organiser activités sportives, spectacles et animations diverses, au profit des élèves des deux établissements.

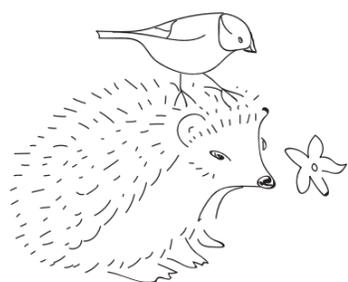
Merci aux membres de la commission des écoles qui ont préavisé le budget nécessaire et aux conseillers municipaux qui l'ont validé !

Afin de marquer le passage des « grands », du cycle primaire vers le cycle secondaire, faute de cérémonie officielle, le Conseil administratif les a reçus à la Mairie.

Nous formons le vœu que la prochaine fête des promotions, agendée au vendredi 1er juillet prochain, réunira parents, enfants et tout le village autour d'un bon repas, pour une soirée villageoise digne de ce nom !



7



RÉNOVATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DU MANOIR - CHANTIER OUVERT

Catherine Pahnke
Conseillère administrative

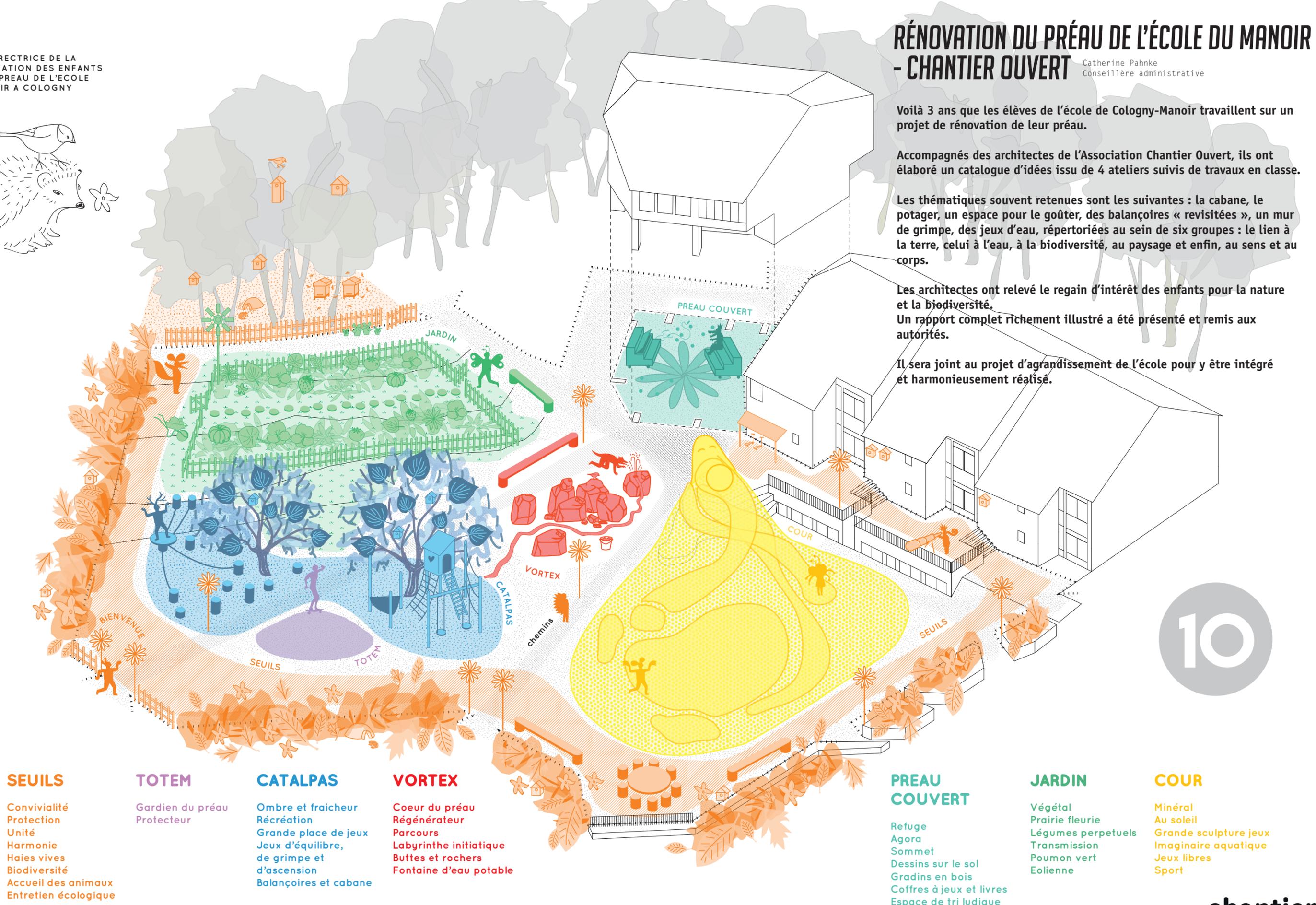
Voilà 3 ans que les élèves de l'école de Cognéy-Manoir travaillent sur un projet de rénovation de leur préau.

Accompagnés des architectes de l'Association Chantier Ouvert, ils ont élaboré un catalogue d'idées issu de 4 ateliers suivis de travaux en classe.

Les thématiques souvent retenues sont les suivantes : la cabane, le potager, un espace pour le goûter, des balançoires « revisitées », un mur de grimpe, des jeux d'eau, répertoriées au sein de six groupes : le lien à la terre, celui à l'eau, à la biodiversité, au paysage et enfin, au sens et au corps.

Les architectes ont relevé le regain d'intérêt des enfants pour la nature et la biodiversité.
Un rapport complet richement illustré a été présenté et remis aux autorités.

Il sera joint au projet d'agrandissement de l'école pour y être intégré et harmonieusement réalisé.



10

SEUILS

Convivialité
Protection
Unité
Harmonie
Haies vives
Biodiversité
Accueil des animaux
Entretien écologique

TOTEM

Gardien du préau
Protecteur

CATALPAS

Ombre et fraîcheur
Récréation
Grande place de jeux
Jeux d'équilibre,
de grimpe et
d'ascension
Balançoires et cabane

VORTEX

Coeur du préau
Régénérateur
Parcours
Labyrinthe initiatique
Buttes et rochers
Fontaine d'eau potable

PREAU COUVERT

Refuge
Agora
Sommet
Dessins sur le sol
Gradins en bois
Coffres à jeux et livres
Espace de tri ludique

JARDIN

Végétal
Prairie fleurie
Légumes perpétuels
Transmission
Poumon vert
Eolienne

COUR

Minéral
Au soleil
Grande sculpture jeux
Imaginaire aquatique
Jeux libres
Sport

LES POMPIERS RECRUTENT

Vous souhaitez donner un peu de votre temps ?
Vous êtes intéressé par la vie associative et sociale
de la commune ? Vous souhaitez vous engager
pour la collectivité ?

Vous êtes : un homme ou une femme, âgé.e
de 18 à 35 ans (exceptionnellement avant 40 ans
révolus), en bonne santé, domicilié.e sur la
commune de Cologny ou à proximité immédiate.
Engagez-vous dans les sapeurs-pompiers
volontaires !

Plus d'informations sur
www.pompiers-cologny.ch

11

CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT

Caporal Margaux Lefebvre

Il fait chaud ce vendredi 11 juin 2021 devant la caserne des sapeurs-pompiers de Cologny. Les véhicules sont de sortie, comme les uniformes, pourtant ni exercice, ni intervention à l'horizon. En lieu et place, des tentes et des chaises, prêtes à accueillir les quelques invités triés sur le volet pour cause de mesures sanitaires. La compagnie 26 s'apprête à célébrer à retardement son nouveau commandant entré en fonction le 1er juillet 2020.

Raphael Yarisal a rejoint les sapeurs-pompiers de Cologny

en 1997. Il gravit rapidement les échelons et obtient le grade de caporal en 2000, puis de sergent en 2005. Il atteint le stade d'officier en 2015. Passionné par l'activité de sapeur-pompier, le Capitaine Yarisal est également instructeur fédéral. En parallèle de ses fonctions au sein de la Compagnie de Cologny, il instruit lors des écoles de formation de sapeurs-pompiers volontaires du canton.

D'apparence calme, ce colognote père de deux enfants et avocat fiscaliste de profession, cache une

personnalité active aux nombreuses facettes. Passionné d'aviation, il arbore les galons de Colonel au sein de la Justice militaire et pilote lui-même à titre privé. Il paraît qu'il aurait même demandé son épouse en mariage en survolant les Alpes.

Malgré ces nombreuses responsabilités, il n'en demeure pas moins un bon vivant, dont le professionnalisme n'a d'égal que le sens de l'humour et de la camaraderie. Toujours disponible pour les membres de son effectif, il a toujours quelques blagues célèbres à

leur attention lors des sorties et repas divers qui rythment les activités des pompiers.

Plein succès à Raphael pour ces prochaines années de commandement et merci à David Unitt, son prédécesseur, pour tout ce qu'il a apporté au cours de ses près de 27 années de service au sein de la Compagnie.

Vive Cologny! Vive la 26!

« Dimanche, minuit 45, le bip sonne : feu de villa Chemin Diodati. En arrivant sur la place de rassemblement, je reçois ma mission pour cette intervention : porter assistance à un chien intoxiqué par les fumées aux côtés des pompiers professionnels. Demain, je raconterai à mes deux filles cette aventure ! » (Nathalie, sergent, engagée depuis 2005)

« 1er août, la nuit tombe et les habitants de Cologny ou d'ailleurs sont réunis sur le Pré Byron face au lac Léman pour célébrer la fête nationale. Après les allocutions officielles, mon collègue Antonin allume le feu de joie. Je suis à la lance avec Loïc pour maîtriser l'embrasement du bûcher. » (Thierry, appointé, engagé depuis 2011)

« Quand j'étais enfant, je rêvais de conduire un camion de pompier. Ce rêve s'est réalisé en novembre il y a deux ans au volant du tonne-pompe de la Compagnie. J'ai passé le permis C1 code 118 avec l'aide de mes collègues Adrien et Stéphane. » (David, sapeur, engagé depuis 2016)

« Je viens de passer une journée chargée au travail mais il est 18h45 et je retrouve mes collègues à la caserne pour un exercice PR (protection respiratoire). Génial! Le lieutenant Rogers a organisé un parcours dans une maison prochainement détruite et nous évoluons avec la visagère masquée pour nous entraîner à la recherche systématique de blessés dans des fumées. » (Margaux, caporal, engagée depuis 2010)

« C'est la fin du mois de juin et comme chaque année, les pompiers préparent le repas des promotions scolaires. Je retrouve mes anciens collègues Angelo, Phiphi, Stéphane et les autres pour les aider à tenir la buvette. Quel bonheur d'aider la population en aussi bonne compagnie. L'argent récolté permettra d'organiser un beau voyage pour l'association des sapeurs-pompiers. » (Miguel, fourrier retraité, engagé de 1999 à 2020)

MARCHÉ DE NOËL 2021

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Optimistes que nous sommes, contre vents et marées, nous y avons cru, nous nous sommes adaptés encore et encore, aux conditions et circonstances, pour finalement obtenir le feu vert cantonal tant espéré, nous permettant d'ouvrir le marché de Noël et défilé avec le St-Nicolas.

Quelle joie de se retrouver et partager une soupe, un verre de vin chaud, une raclette ! Cela faisait si longtemps qu'on ne s'était vus !

Chaque édition apporte son lot de nouveautés. Cette année, ce fut les concerts au Temple durant tout le week-end, la venue des animatrices de « lire en jeu » aux côtés des enfants et leur famille au Centre culturel du Manoir, s'asseoir bien au chaud, partager des lectures et des histoires, la célébration interreligieuse dans le chalet Paccard, pendant que les membres de la compagnie 26 des sapeurs-pompiers volontaires nous préparaient la soupe !

Le défilé aux flambeaux de la St-Nicolas rencontre toujours un vif succès. Il faut bien avouer qu'à la nuit tombante, le spectacle est féérique.

Grâce à l'ensemble de toutes les bonnes volontés, commerçants, bénévoles, collaboratrices et collaborateurs de la Mairie, membres des communautés religieuses et politiques, nous avons pu verser une contribution substantielle en faveur de l'association Make a Wish.

Soyez-en ici chaleureusement remerciés.



FÊTE NATIONALE DU 1ER AOÛT

Pascal Hornung,
Maire

Le Conseil administratif, désireux de marquer ce jour de fête nationale, a tenu à organiser la célébration officielle au Pré Byron.

En raison des restrictions sanitaires, l'accès au pré était limité à 500 personnes ; ce qui n'a pas empêché le public de répondre présent et venir à hauteur de ce nombre, partager ce moment solennel clôturé par un feu d'artifice enchanteur.

Une cérémonie des Mérites sportifs et distinctions 2019-2020, ainsi que l'accueil des naturalisés et bénéficiaires du droit de cité ont précédé la partie officielle. Ce fut, pour les Autorités, l'occasion de leur adresser en particulier, leurs chaleureuses félicitations.

Il y a 730 ans était signé le pacte que nous avons eu le plaisir d'écouter à nouveau. Et sur une prairie surplombant le lac des Quatre-Cantons, similaire à notre Pré Byron et à sa vue sur le Léman, s'unissaient sous serment des représentants de trois cantons, ceux d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald pour, je les cite à nouveau « défendre et maintenir dans leur intégrité leurs vies et leurs biens » évoquant « la malice des temps ». Nos ancêtres avaient donc imaginé déjà au 13ème siècle que la malice allait pouvoir prendre différentes formes selon les âges.

Pour lutter contre la malice de l'époque, il s'agissait d'effectuer une union entre des personnes, de paver ensemble un chemin à suivre, de construire contre un adversaire, un oppresseur, alors que les habitants de ces vallées étaient victimes d'exactions. S'il s'agissait déjà de malice, le pacte faisait référence à des « temps » futurs, probablement différents mais pouvant être aussi ravageurs bien qu'alors inconnus. Ce mal insidieux, cette malice décrite alors, selon le « temps » et les circonstances, aura pris des formes très différentes. Nos

ancêtres l'avaient bien compris et exprimé : oppressives, ils les ont vécues, sanitaires ou économiques, nous les vivons actuellement. Ce pacte solidaire, guide de notre confédération, a su montrer modernité et fidélité à ses valeurs fondatrices. Durant ces derniers 18 mois, et au-delà du travail effectué par notre administration communale, dont je voudrais ici remercier le dévouement et les efforts d'organisation, durant toute cette période et maintenant encore, des élans citoyens, bénévoles, se sont créés à Cologny pour aider les plus démunis de notre canton, contre cette fois-ci un ennemi invisible. Je tenais ce soir à les féliciter une fois encore d'avoir ainsi montré les immenses réservoirs et capacités d'adaptation et de résilience qu'ils – ou elles pour la plupart – ont pu démontrer.

Nous savons que nous n'en avons pas terminé avec cette période compliquée, mais ne boudons pas notre plaisir de nous retrouver ce soir et bienvenue donc de nouveau sur ce Pré-Byron. Notre Conseil administratif actuel venait d'entrer en fonction il y a un peu plus d'un an lorsque la décision avait été prise de ne pas

célébrer la commémoration du 1er août au Pré-Byron en 2020. Aussi loin que mes souvenirs me le rappellent avec beaucoup d'émotion, c'est la 1ère fois que, personnellement, je n'assistais pas aux feux du 1er août sur le Pré-Byron. Enfants, accompagnés de nos parents, nous déambulions déjà mes frères et moi sur ce chemin de Ruth en ordre dispersé mais outrageusement concentrés sur la lumière émise par la bougie de nos lampions aux formes diverses et aux couleurs des drapeaux genevois ou suisses. Il était malheureusement fréquent que le lampion finit son éphémère moment de gloire sur le Pré-Byron, transformé en torche en prélude et en modèle réduit du feu de joie qui devait suivre. C'est un plaisir ce soir de voir que malgré les circonstances difficiles – et je ne parle bien sûr pas de la météo – les enfants ont pu déplier leurs lampions. Ils sont venus assister aux feux, dans un moment de partage contre la « malice » de notre temps présent.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une belle fête commémorative du 1er août 2021. Merci d'être là. Vive la Suisse, Vive Genève et vive Cologny !



De gauche à droite :
Bernard Girardet,
Laurence Miserez,
Mauro Poggia, Pierre
Conne, Eric Provini,
Catherine Pahnke,
Sonia Modena,
Maximilien Turrettini.

MARCHE CONTRE LE CANCER

Catherine Pahnke
 Conseillère administrative

Reportée d'une année, la marche annuelle contre le cancer a finalement pu se dérouler le samedi 28 août dernier.

Un double parcours au départ de Vandoeuvres, de 5 et 10 kilomètres à travers les communes de Cologny et Vandoeuvres, permettait aux promeneurs de jouir des plus belles vues sur notre lac, nos campagnes et nos montagnes.

Une pause bienvenue leur était proposée à mi-parcours au chemin Sans-Nom : distribution de pommes et point d'eau étaient à leur disposition.

C'est dans le magnifique parc de la Mairie de Vandoeuvres que s'est déroulée la partie officielle, en présence du Conseiller d'Etat Mauro Poggia entouré des membres des exécutifs des deux communes.

Animation musicale sous la tente, grillades, spectacles et animations pour les enfants, tout était réuni pour apprécier cette très belle journée, en pensées et en soutien aux malades.

Le Plan Directeur Communal (PDCoM) de Cologny a été révisé il y a à peine plus d'une année. La précédente version datait de 2003 et c'était alors la première fois que Cologny se dotait d'un tel instrument de prévision et d'orientation. Mais malgré cette entrée en force de la version actuelle d'octobre 2020, il nous est maintenant nécessaire de revenir sur un aspect majeur, celui de la densification de la zone 5, appelée aussi zone villa. Depuis le 1er octobre 2020, suite aux nouvelles modalités de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), la stratégie de densification accrue des constructions en zone 5 doit être adaptée afin de respecter ce nouveau cadre légal. Dans la version actuellement en force de notre PDCoM, nous n'avions pas souhaité mentionner des quartiers pour lesquels une densification accrue en zone 5, pouvait être refusée ou acceptée systématiquement sans avoir consulté le dossier, ceci par égalité de traitement pour les propriétaires. Dans ce PDCoM, nous avons édicté un certain nombre de conditions et de critères qui devait limiter ces constructions trop imposantes, qu'elles soient individuelles ou en habitats groupés, et nous permettant ainsi d'objectivement nous prononcer sur une demande d'autorisation de construire. Cependant, dès le 1er janvier 2023, les communes devront identifier dans leur PDCoM des secteurs de densification accrue possibles et les voies à créer ou modifier. Pour mener à bien ce travail, la commission de l'urbanisme se fait accompagner d'une agence de conseil en urbanisme. Plusieurs étapes sont planifiées, notamment une concertation avec la population, des enquêtes techniques et publiques, pour aboutir après adoption par la commune et approbation par le canton à l'entrée en force en janvier 2023 de la nouvelle version de notre PDCoM. En entamant ce processus d'étude et de manière à travailler sereinement et à ne pas préavisser favorablement des projets qui, par leur localisation ou leur gabarit, pourraient ensuite ne pas rentrer dans les conditions qui seront adoptées, le Conseil municipal de Cologny s'est prononcé en faveur d'une proposition de n'octroyer aucune dérogation d'autorisation de construire durant toute cette année 2022. Il faut réaliser que la zone 5 de Cologny représente environ un tiers des 744 hectares de la surface totale de la commune. Les enjeux sont donc importants car ils seront fixés pour au moins dix ou quinze ans, temps de vie d'un plan directeur communal.



RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Pascal Hornung, Maire

ZONES D'AFFECTATION

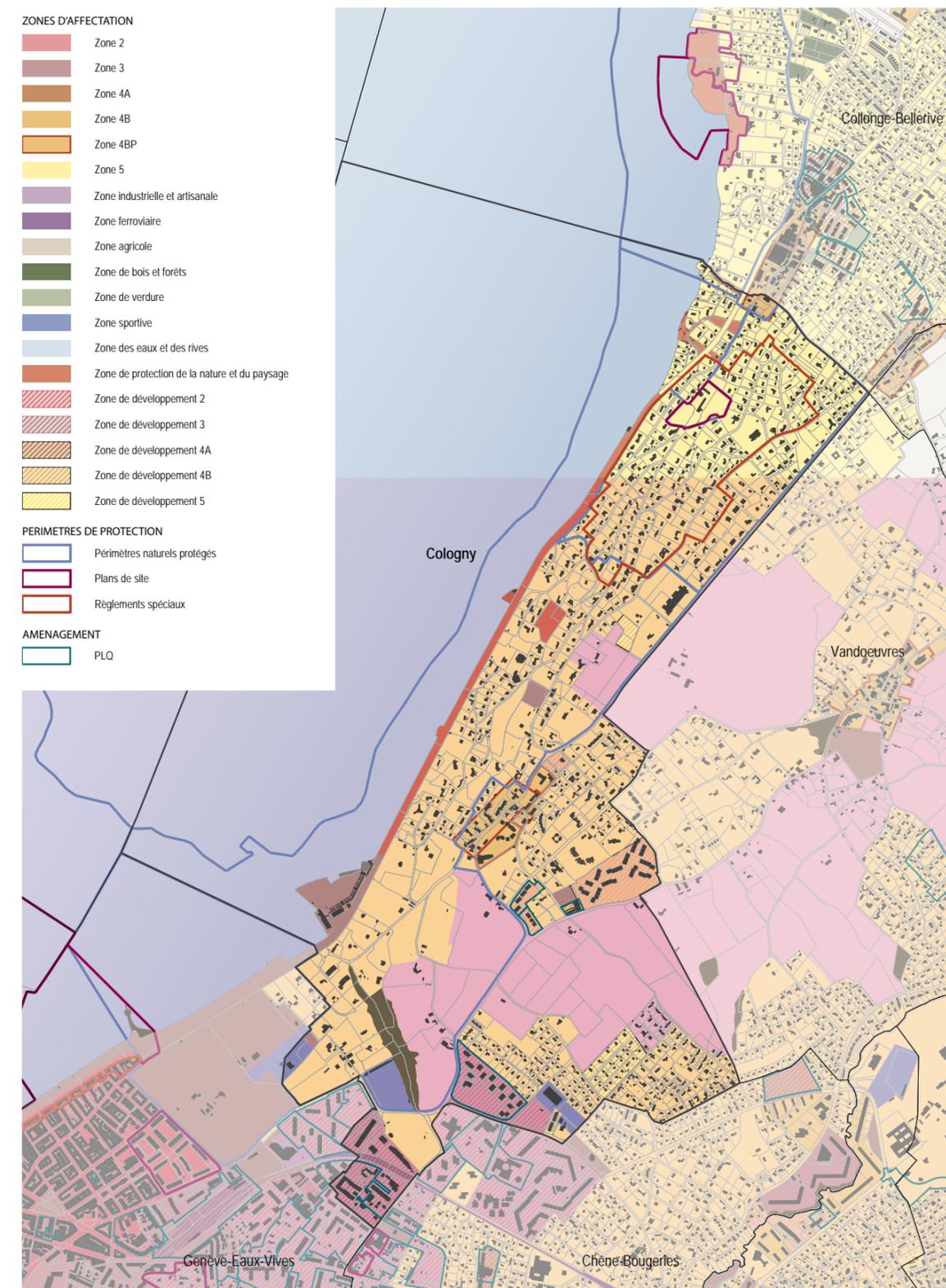
- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4A
- Zone 4B
- Zone 4BP
- Zone 5
- Zone industrielle et artisanale
- Zone ferroviaire
- Zone agricole
- Zone de bois et forêts
- Zone de verdure
- Zone sportive
- Zone des eaux et des rives
- Zone de protection de la nature et du paysage
- Zone de développement 2
- Zone de développement 3
- Zone de développement 4A
- Zone de développement 4B
- Zone de développement 5

PERIMETRES DE PROTECTION

- Périmètres naturels protégés
- Plans de site
- Règlements spéciaux

AMENAGEMENT

- PLQ





CENTRES AÉRÉS – LES COLOGYN DE VACANCES

Pascal Hornung, Maire

Alors que la pandémie et les directives du Conseil fédéral nous obligeaient à annuler les manifestations les unes après les autres durant l'été 2020, le Festival DesChênes qui a habituellement lieu dans les parcs Sismondi et Stagni à Chêne-Bougeries et auquel Cologny participe traditionnellement avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries depuis plusieurs années était également annulé. Ce festival, qui a lieu la dernière semaine du mois d'août, juste avant celle de la rentrée des classes, accueille beaucoup d'enfants de ces trois communes. Nous ne pouvions nous résoudre de tout annuler et nous avons proposé alternativement aux familles colognotes un centre aéré, exactement aux mêmes dates, pendant 4 demi-journées sur une semaine. Et puisqu'il était particulièrement périlleux de partir en vacances cet été-là, nous avons proposé également cette même organisation la première semaine de juillet, juste après les Promotions scolaires. Les "Cologny de vacances" sont ainsi nées. Compte tenu du succès, toujours en partenariat avec le groupe des Travailleurs Sociaux Hors-Murs (TSHM) de Chêne&Co et grâce à notre personnel administratif de la Mairie, nous avons reproduit ce même scénario, aux vacances suivantes, puis à celles d'après, puis l'été suivant... Alors que les activités avaient été jusqu'alors organisées autour de la salle du 4 chemin de Faguillon, nous les avons reproduites aux alentours de l'école Pré-Picot durant l'été 2021 pour toujours autant de succès. Depuis sa création à l'été 2020, plusieurs centaines d'enfants ont pu ainsi se retrouver dans des activités d'éveil et de partage.



17

REPAS DES NONAGÉNAIRES

Pascal Hornung, Maire

Tous les ans, la Mairie de Cologny invite ses nonagénaires à déjeuner. Nous y accueillons nos anciens ayant eu 90, 95, 100 ans et plus dans l'année. Après avoir reporté la célébration de 2020, et avoir bouleversé le calendrier 2021, nous avons finalement pu organiser notre déjeuner au Restaurant du Lion d'Or en novembre dernier, c'est à dire après une longue année d'attente, en accueillant les nonagénaires nés en 1930.

Toute l'équipe du restaurant nous a accueilli avec le professionnalisme et la gentillesse qu'on leur connaît, autour de la doyenne de l'assemblée de cette journée-là, âgée de 102 ans. Malgré une période qui commençait à de nouveau être peu propice à des regroupements, nous avons tout de même décidé de conserver cette date, tant attendue par nos convives, mais en observant les strictes consignes sanitaires du moment dictées par les autorités cantonales. Pas moins de six résidents de l'EMS Saint-Paul avaient fait le déplacement avec leurs accompagnants, ainsi que Madame Catherine Pahnke, Conseillère administrative et Cathy Chappuis-Marotta, présidente de la Commission sociale, pour nous retrouver à plus d'une vingtaine à une grande table autour de laquelle nous avons pu échanger histoires et anecdotes du passé, mais aussi projets d'avenir!

Le rendez-vous de la "classe 1931" prévu initialement le 11 décembre 2021 n'a pas pu finalement avoir lieu, mais une date de report a déjà été fixée et nous serons ravis de les accueillir, à nouveau dans la grande salle du Lion d'Or en avril 2022. Tous les futurs convives seront prévenus par courrier. De la même manière que nous nous sommes réjouis d'avoir partagé ce moment important cette année, nous sommes impatients de nous retrouver pour ce prochain repas très attendu de tous les nonagénaires, et plus, en cette année 2022.

Le centre culturel du Manoir de Cologny
Place du Manoir 4,
ccmanoir.ch
info@ccmanoir.ch

30 ANS DU CENTRE CULTUREL DU MANOIR

Pascal Hornung, Maire

1992 - 2022: Le Centre Culturel du Manoir de Cologny aura trente ans cette année. Des centaines d'expositions y ont eu lieu depuis son ouverture et c'est une rétrospective qui sera proposée par son comité, sur une idée de sa présidente Mme Joëlle Gervais, durant les mois de juillet et août 2022. A l'occasion de cet anniversaire si enthousiasmant, il est prévu qu'un livre-catalogue retraçant ces 3 décennies de culture au centre de Cologny soit simultanément publié. Depuis la rentrée de septembre 2021, une salle supplémentaire a pu être dédiée aux expositions du Manoir, au 2ème étage du bâtiment, suite au déplacement de la bibliothèque au rez-de-chaussée. Ce sera donc quatre salles qui accueilleront une sélection des 400 oeuvres de la collection communale, en grande partie créée et enrichie par les dons des artistes ayant exposé au Manoir. Durant ces trente années, les comités successifs ont proposé des expositions, et plus récemment des conférences, des spectacles, des concerts, ou des séances de cinéma. Des collaborations et des partenariats avec d'autres institutions artistiques ou culturelles colognotes, comme la fondation Bodmer, Genevoises, Suisses ou internationales, ponctuelles le temps d'une exposition ou plus pérennes, ont été mises en place faisant ainsi rayonner Cologny bien au-delà de ses frontières communales. Les dates de cette exposition de commémoration des trente ans ne sont pas encore définitivement figées, mais seront annoncées sur le site de la Commune et dans les communications futures du Manoir.



BIBLIOTHÈQUE DE COLOGNY

19

Pascal Hornung, Maire

La bibliothèque de Cologny a fait peau neuve. Depuis le mois de septembre 2021, elle se situe maintenant au rez-de-chaussée du bâtiment abritant également le Centre Culturel du Manoir. Son emplacement offre désormais meilleure visibilité et accessibilité. En accord et en partenariat avec les bénévoles s'en occupant, nous avons choisi un nouveau mobilier, plus en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui. Le comité des responsables s'occupant de la bibliothèque s'est par ailleurs renforcé avec l'arrivée de Mme Cristiana Juge, ancienne Conseillère administrative, rejoignant Mmes Corinne Le Corre et Yvonne Reistad. Avec cette arrivée, un plus grand nombre de journées d'ouverture a pu être proposé, puisque

la bibliothèque ouvre maintenant trois fois par semaine, les lundi, mercredi et samedi.

Le nouvel agencement de la bibliothèque propose un coin lecture, des revues hebdomadaires et mensuelles couvrant des thèmes variés comme la santé, les sciences, la nature, la littérature et les arts sans oublier l'actualité économique et politique, dont certaines en version électronique.

L'entièreté du catalogue de la bibliothèque est disponible en ligne depuis le site de la commune à la page cologny.ch/bibliotheque-de-cologny.



La bibliothèque de Cologny
Place du Manoir 4, ouverture les lundis et mercredis
de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h
bibliotheque@cologny.ch

lire ouverte lecture
20



EXPOSITION AU PARC DES FOURS

Pascal Hornung, Maire

Notre rencontre avec l'Association des Sculpteurs de Genève n'avait pas pour objectif initial d'exposer dans ce Parc des Fours. Nous nous étions alors vus dans le but d'habiller d'une œuvre, le promontoire situé à la Croisée de Cologny, sur le Giratoire de la route de Vandoeuvres. Nous nous étions rendus sur place dès le mois de janvier avec l'Association pour préparer la première installation. Quelques semaines auparavant, le Parc des Fours venait d'ouvrir ses portails à la population.

Par cette ouverture, l'objectif des autorités colognotes avait été de rendre accessible le Parc, propriété de la Commune, aux piétons, de manière à relier le haut du chemin des Fours et le chemin des Hauts-Crêts avec le bas du village et ainsi donner un accès plus sécurisant aux familles devant se rendre, notamment, à l'école du Manoir. Entre chemins existants et nouvelles ouvertures, nous avons donc créé cette circulation au sein de la propriété, dont les bâtiments, seront d'ailleurs prochainement réhabilités. C'est sur ce rond-point de la route de Vandoeuvres, en janvier 2021, alors que nous mesurions l'emplacement et organisions la logistique devant accueillir une œuvre, que cette idée d'égayer notre chemin circulant au travers du Parc est née en y présentant des œuvres d'artistes genevois. L'exposition « Sculptures dans le Parc » devenait une évidence. Ce fut un plaisir, de pouvoir accueillir dans ce lieu tous ces artistes, qui ont ainsi pu se faire connaître de nos concitoyens et par la-même habiller le Parc pendant quelques semaines. Ce fut aussi un plaisir, pour les visiteurs, toujours plus nombreux de notre Parc, d'avoir pu profiter de cet événement, qui sera très certainement renouvelé, sous cette forme ou sous une autre approchante.



l'objectif avait été de rendre accessible le Parc aux piétons, de manière à relier le haut du chemin des Fours et le chemin des Hauts-Crêts avec le bas du village

21

VIVEZ LA MUSIQUE, LA DANSE ET LE THÉÂTRE AU CONSERVATOIRE POPULAIRE

Pascal Hornung, Maire

Le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre transmet à Genève la passion de la musique, de la danse et du théâtre à ses élèves depuis 1932. Plus grande école du canton avec 44 centres, le Conservatoire populaire propose une offre sur-mesure avec plus de 200 cours dans ces trois arts de la scène. Notre centre de Cologny, situé

au 4 chemin Faguillon, offre des cours de flûte à bec, flûte traversière, guitare, piano, violon, initiation et formation musicale ainsi qu'improvisation instrumentale, aux enfants dès l'âge de 4 ans et allant jusqu'aux adultes.

L'enseignement proposé par le Conservatoire populaire à Genève est orienté autour de

l'épanouissement des élèves ainsi que du développement de leur esprit critique, de leur intelligence émotionnelle, de leur flexibilité et de leur adaptabilité au monde de demain, parce que leur avenir commence maintenant.

Informations et inscriptions : www.conservatoirepopulaire.ch
Contact : Marie Tille, responsable du centre de Cologny, m.tille@conservatoirepopulaire.ch

22



MOBILITRI



23

SIMPLE ET RAPIDE



ACCOMPAGNEMENT



SECONDE VIE



LOCALISEZ



Une solution simple et itinérante pour vous débarrasser facilement de vos encombrants et vos déchets spéciaux

Depuis le 1er janvier 2022, le ramassage des encombrants ne se fait plus en porte-à-porte. Il est donc important de ne plus déposer vos encombrants devant votre domicile comme auparavant. Coligny a rejoint les communes de la rive gauche en adhérant au concept de dépôt des encombrants sur les sites itinérants de Mobilitri. Le concept est simple. Le service est pris en charge par la Commune et est donc gratuit pour les usagers. Plutôt que de subir l'étalage disgracieux des objets

encombrants sur les trottoirs de notre Commune et le passage de lourds camions qui sillonnaient les 15 communes de la rive gauche (région Arve et Lac) une fois par mois, les particuliers se déplacent désormais pour déposer leurs objets encombrants sur des sites Mobilitri référencés. Sur appel et après prise de rendez-vous, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, une collecte des encombrants est toutefois toujours possible. Les espaces de récupération de Bernex (Châtillon), Carouge

(La Praille) ou Bellevue (Les Chânets) restent ouverts mais se situent tous loin de notre commune. Le petit espace de récupération de la Commune de Coligny au centre de voirie continue également de fonctionner mais ne reprend pas tous les types d'encombrants - comme les déchets spéciaux, les huiles et les peintures. Sur les sites de Mobilitri, 6 jours sur 7, un tri est effectué selon les matériaux, ce qui n'était pas entièrement le cas auparavant pour les levées en

porte à porte. Sur place, les professionnels encadrants, guident et conseillent pour le tri. Une seconde vie est donnée aux objets et meubles réutilisables grâce à une box spécialement destinée aux œuvres d'entraide de la région.

Pascal Hornung, Maire

Le processus d'inscription est simple, et gratuit, alors rendez-vous directement sur le site de Mobilitri (<https://mobilitri.ch/fr/>) ou sur notre site communal à la page: <http://cologny.ch/mobilitri>.

24

POTAGER COMMUNAL

Pascal Hornung, Maire

Le 8 mai 2021 eurent lieu les premières séances d'information sur la mise en route du potager que la Commune souhaitait mettre à disposition des familles colognotes dans le Parc des Fours. Le potager d'environ 600m² existait mais n'avait plus été jardiné depuis plusieurs années. Avant le début du projet, il y eut donc un premier gros travail de défrichage effectué par le Service communal des Parcs et Promenades.



Le 8 mai, donc, puisque les restrictions sanitaires de l'époque nous obligeaient à ne pas nous réunir à plus de 15 personnes, nous avons imaginé effectuer deux séances d'informations successives de manière à pouvoir accueillir toutes les personnes potentiellement intéressées. Mais nous avons dû revoir rapidement notre copie. Le succès et la demande ont été tels qu'il nous a fallu rajouter 2 séances de

plus et c'est donc 4 séances d'informations qui ont eues lieu. Le projet du potager était très concrètement lancé. Et personne n'a été épargné dans le travail de préparation car nous étions tard dans la saison. Mais ne voulions pas perdre une année. Entre nombreux ateliers participatifs, le soir, parfois tard, la mise en place du potager et la répartition des parcelles, les mois de mai et juin ont été très actifs. Environ 60 parcelles ont été dessinées

et distribuées pour autant de familles ou de particuliers. Les quelques déconvenues de cet été du fait de la météo n'ont pas affecté la motivation de nos jardiniers «en herbe» et nous les savons vouloir tous partir sur une nouvelle et belle année potagère. Le travail administratif de constitution de l'association "Le Potager de Coligny" avec une proposition de charte et des statuts progresse très vite, et l'année 2022 du potager devrait

être lancée dès le samedi 19 mars 2022 par l'Assemblée constituante de l'association (date et heure encore à confirmer). Au delà de tous les bénévoles qui ont courbé le dos dans leur travail de jardinage, nous tenions à associer à ce succès M. Hervé Henchoz de l'association Bio-Eco, et Layla Kasme de l'association Les Artichauts, pour leur encadrement professionnel, infatigable et passionné.



APPAREILS DE FITNESS ET BOX-UP

Bernard Girardet
Conseiller administratif

La commission des sports se soucie du maintien en bonne forme physique de ses habitants et en ces temps compliqués privilégie les activités en extérieur.

Ainsi, ceux qui le souhaitent peuvent profiter des appareils de fitness installés dans le parc du Club des aînés au chemin Faguillon 4.

Par ailleurs, les amateurs d'activités sportives ludiques ont la possibilité d'emprunter divers articles de sports mis à disposition gratuitement dans le préau de l'école du Manoïr. Grâce à l'application du système « BoxUp », chacun peut avoir accès à des ballons de basket, de football et de volley, des boules de pétanque en métal et en plastique, des raquettes de badminton et de ping-pong, ainsi qu'à un jeu de quilles finlandais « Mölkky ».

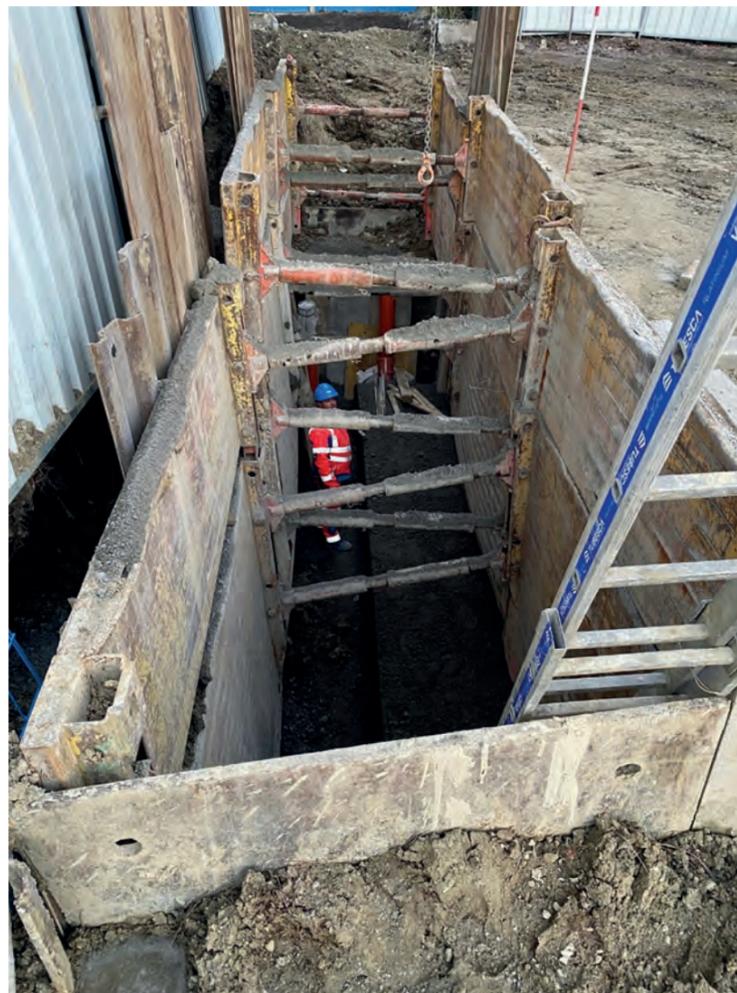
Nous vous rappelons également que la commune soutient les activités sportives en remboursant CHF 100.- sur les abonnements de sports.



ROUTES, MOBILITÉ

Bernard Girardet
Conseiller administratif

Afin de résoudre le problème des voitures « tampon » occupant les places de stationnement de durée illimitée, la commission des routes a souhaité inscrire le périmètre du « Coteau » en zone bleue limitée à 4h. Ces places profiteront ainsi aux riverains et à leurs visiteurs.



CANALISATIONS

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La Commune a entrepris une première partie des travaux de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du quartier du Coq-d'Inde – David-Munier – Buclines – Falquets. Ce quartier qui se caractérise par son profil plat nécessite des fouilles très profondes, afin de garantir les pentes minimums des canalisations, nécessaires au bon écoulement des eaux.

Ces travaux se déroulent en trois étapes, dont la première pour un coût de CHF 700'000.- s'est terminée fin février. Un crédit de réhabilitation de CHF 2 millions, approuvé par le Conseil municipal le 30 septembre 2021 permettra de réaliser la deuxième étape, importante, qui consistera à réaliser un collecteur public sous le chemin des Fourches pour rejoindre le réseau secondaire au carrefour du chemin

Un crédit de CHF 635'000.- a été voté pour poser un revêtement phonoabsorbant dans la rampe de Cologne sur la partie comprise entre le carrefour de la boulangerie et le chemin Lefort. Ces travaux qui incluent la réalisation d'une bande cyclable sont prévus en août 2022. Ils succéderont à deux mois de travaux effectués sur ce tronçon par les Services industriels pour la mise en conformité de leurs installations.

Un passage pour piétons sera créé au chemin de la Fraidieu, afin de garantir la sécurité des piétons qui doivent traverser ce chemin pour rejoindre le trottoir qui longe le golf.

Le déploiement de l'éclairage LED sur la commune sera terminé en 2022. Seuls les chemins de Frank-Thomas et de la Gradelle restent en attente de la réalisation des travaux d'aménagement pour les transports publics de l'axe Frontenex.

A la suite de la transformation du bâtiment du Gerdil, la commission des routes et espaces publics a mandaté le bureau Henchoz pour s'occuper des aménagements extérieurs. Ce projet pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 941'000.- prévoit

notamment le remplacement d'une grande partie du revêtement bitumineux par du gravier-engazonné, la plantation de quelques arbres et arbustes en périphérie, la dépose des hauts grillages et la création d'une liaison par le biais de gradins entre le préau et la place de jeux. La réalisation de ces travaux planifiée au printemps 2022 sera cependant repoussée en raison du projet énergétique de la salle communale qui prévoit l'installation de sondes géothermiques sur l'ensemble de la surface de l'esplanade.

Nous vous rappelons que la Commune soutient la mobilité douce :

- en subventionnant l'achat de vélos électriques à hauteur de CHF 250.-,
- en remboursant CHF 100.- sur les abonnements de transports en commun.

Depuis le mois de juillet 2021, la Commune a élargi son offre en concluant un contrat de prestation avec « Mobility ». Une voiture est à disposition, selon les modalités de cette société, devant le Centre Sportif, au chemin de la Tulette 8.

Jean-Jacques Rigaud. La troisième étape, dont le crédit n'a pas encore été voté, doit permettre de réaliser un collecteur pour raccorder le chemin David-Munier.

La Commune a également enclenché le processus de mise en séparatif du dernier secteur de son territoire encore en système unitaire, à savoir les parties supérieure et inférieure du chemin Diodati. Elle est accompagnée dans cette démarche par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et le bureau d'ingénieur ICE. Deux séances d'information ont eu lieu en 2021, à l'issue desquelles les propriétaires riverains ont accepté le projet et la clef de répartition des frais. Ces travaux dont le coût est estimé à CHF 3,5 millions devraient commencer en juin 2022.

SALLE COMMUNALE

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La commission de l'entretien des bâtiments étudie actuellement le projet de réfection de la salle communale dont la structure de la toiture avait dû être renforcée en urgence en 2019 suite à des faiblesses découvertes dans les poutres.

Ce projet comprend, bien entendu le renforcement de la charpente, mais également quelques améliorations du fonctionnement comme la création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Commune est propriétaire de 197 logements répartis entre les immeubles du chemin de la Mairie 1-15, de la place du Manoir 2-20, de la route de la-Capite 16, de la route Martin-Bodmer 2-2bis et du chemin Frank-Thomas 48, 50, 52, 54 et 62.

Ainsi, ce sont un studio, treize 2 pièces, trente 3 pièces, soixante-neuf 4 pièces, septante-deux 5 pièces, huit 6 pièces et quatre 7 pièces qui sont proposés à la location aux personnes répondant aux critères suivants :

- habiter depuis 5 ans minimum ou avoir habité au moins 10 ans à Cologny,
- avoir de la famille directe (parent ou enfant uniquement) habitant à Cologny depuis 5 ans au minimum,
- travailler depuis plus de 10 ans pour une société domiciliée sur le territoire communal.

Les éléments suivants sont pris en compte dans la priorité d'attribution :

- la date d'inscription,
- un strict équilibre entre le nombre de pièces et le nombre d'occupants.

Dans tous les cas de figure, le candidat doit occuper ce logement personnellement et en tant que logement principal.

La demande de location est renouvelable tous les douze mois. Elle est caduque à son échéance, si aucune démarche (courrier, téléphone, fax ou courriel) visant à la reconduire n'est entreprise par le candidat.

Si le candidat refuse à deux reprises un appartement qui lui est proposé et souhaite maintenir sa demande de location, la date du dernier refus sera notée comme nouvelle date valeur pour la priorité d'attribution.

l'étude en cours prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et un système de chauffage centralisé avec sondes géothermiques



PARC DES FOURS

Bernard Girardet, Conseiller administratif

La densification de la zone villa et la réalisation de plusieurs immeubles de logements ont passablement accru le nombre d'habitants de la commune, dont il découle un besoin urgent en locaux scolaires et parascolaires.

La réflexion portée par la commission des constructions en lien avec la commission des écoles sur l'affectation des bâtiments existants dans le Parc des Fours est apparue

comme une évidence. La proximité du Parc avec l'école, l'environnement naturel, le potager, la sécurité des lieux et les interactions possibles ont fait l'unanimité.

La commission des constructions accompagnée par le bureau d'architectes Tanari a défini le programme du concours d'architecture qui devrait comprendre bien entendu des locaux pour les activités parascolaires et un restaurant scolaire,

mais également des salles d'activités diverses, des locaux pour la jeunesse et une crèche.

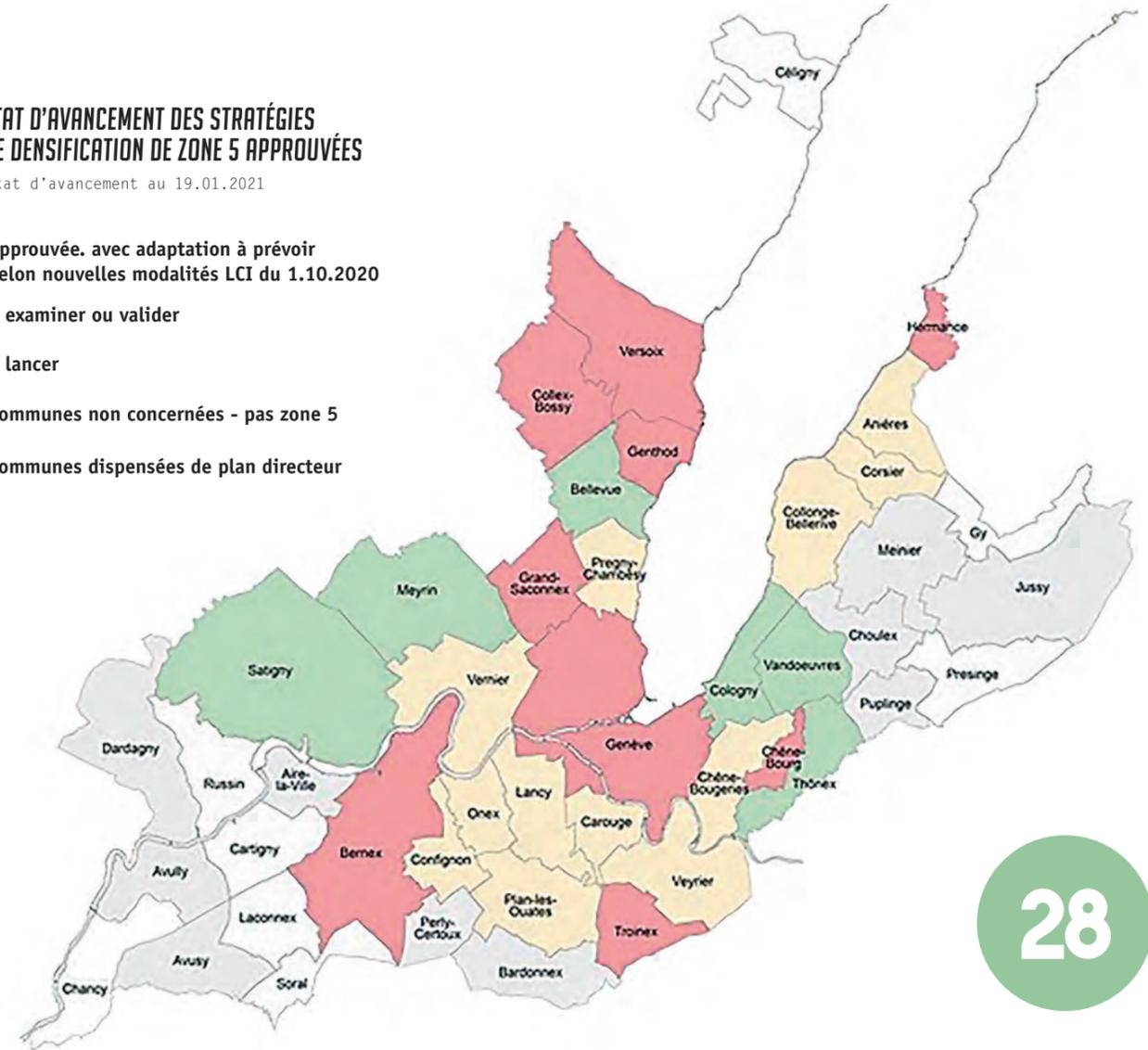
Quant à l'école proprement dite, la commission des constructions a mandaté le bureau MGS Malnati Ghisalberty Sella Urbanistes Architectes SA qui a élaboré un projet prévoyant la création de cinq salles de classe et quelques locaux annexes, à l'emplacement actuel du préau de l'école

du Manoir. Cette localisation judicieuse a pour avantage de ne pas imperméabiliser de terrain naturel, de bénéficier de la structure du garage souterrain existant et de pouvoir être réalisée sans entraver le fonctionnement de l'école. Le préau serait partiellement recréé sur la toiture des nouveaux locaux et aménagé en collaboration avec les architectes du chantier ouvert.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIES DE DENSIFICATION DE ZONE 5 APPROUVÉES

Etat d'avancement au 19.01.2021

- approuvée. avec adaptation à prévoir selon nouvelles modalités LCI du 1.10.2020
- à examiner ou valider
- à lancer
- communes non concernées - pas zone 5
- communes dispensées de plan directeur





INFOS MOBILITÉ

Billets de bateau CGN en 1ère classe

Un tour en bateau ? 8 cartes journalières de la CGN en première classe sont gracieusement mises à disposition des Colognotes durant toute l'année.

Cartes journalières CFF

Elles donnent droit à une journée complète de transport sur les lignes des CFF, les bateaux et les cars postaux, ainsi que dans les trams et les bus de la plupart des villes suisses, dont Genève.

Elles sont réservées aux personnes domiciliées sur la commune de Cologny.

Prix unitaire : CHF 35.-

Réservation : sur internet cologny.ch, par téléphone ou à la réception de la Mairie.

Retrait à la réception de la Mairie dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation.

Le paiement en ligne est désormais possible et les cartes vous sont envoyées chez vous.

Les cartes ne sont ni reprises, ni échangées.

INFOS SPORT

Tous au stade ou à la patinoire pour soutenir le Servette Football Club et le Genève Servette hockey club !

La Mairie met à votre disposition 4 billets par match à domicile pour le football et 6 billets pour le hockey

Réservation par téléphone : 022 737 49 49

Retrait des billets : réception de la Mairie

Incitation à la pratique du sport - Subvention directe aux Colognotes
Cette subvention annuelle est de CHF 100.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

Détails et conditions : www.cologny.ch



ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Une subvention de CHF 500.- est accordée aux Colognotes, à l'achat d'un vélo électrique neuf. Il suffit de se présenter à la réception de la Mairie muni des documents suivants :

- Facture originale nominative
- Achat auprès d'un commerce établi dans le canton de Genève uniquement
- Preuve du paiement
- Pièce d'identité
- Carte bancaire



INFOS CULTURE

Incitation à la pratique d'une activité culturelle - Subvention directe aux Colognotes

Cette subvention annuelle est de CHF 100.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

Détails et conditions : www.cologny.ch

Carte d'accès gratuite à la Fondation Martin Bodmer pour les Colognotes

Il vous suffit de la demander à la réception de la Mairie.

FACTURES QR

Dès le 1er octobre 2022, les bulletins de versements rouges et oranges vont disparaître et seront remplacés par des factures QR.

Le Club des aînés organise des cours afin de se familiariser avec cette nouvelle technologie.

Plus d'informations : www.ainescologny.ch

SERVICE TECHNIQUE

S'adresser à la Mairie

ARCHIVES COMMUNALES

Consultations sur rendez-vous

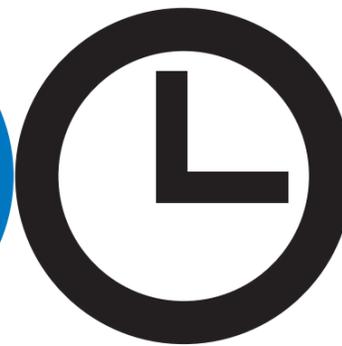
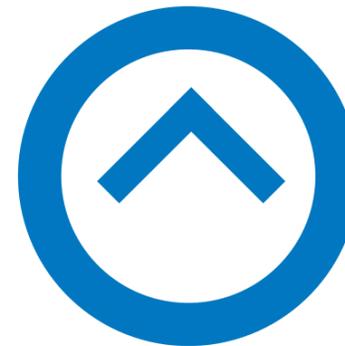
S'adresser à la Mairie

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Permanence, en cas d'urgence

T. +41 79 789 56 20

S'adresser à la Mairie



MAIRIE DE COLOGNY

Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cologny
T. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch
cologny.ch



HORAIRES

Lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



TPG LIGNE A Arrêt «Cologny-Mairie»

info@cologny.ch
cologny.ch

CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Chemin du Tirage 9
Permanence :
T. +41 79 829 49 52
En cas d'urgence uniquement

ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés et les Genevois :

S'adresser à la Mairie

Pour les ressortissants étrangers :

Office cantonal de la population et des migrations

Route de Chancy 88, 1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

INFO SUR LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

www.passeportsuisse.ch

Centre cantonal de biométrie, ARCenter

Route de Peney 2,

1214 Vernier

LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS

Service des légalisations

Route de Chancy 88, 1213 Onex

T. +41 22 546 48 60

TPG : lignes K-L/tram 14
arrêt « Bandol »

ETAT CIVIL

Etat Civil Arrondissement :

Campagne et rive gauche du Lac

Chemin des Rayes 3, CP 160,

1222 Vézenaz

Responsable :

Mme Laurence Grosclaude

T. +41 22 722 11 80

F. +41 22 722 11 88

etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouvertures au public

lundi au vendredi : 8h30 à 11h00

lundi après-midi : 15h00 à 18h30

mardi après-midi : 15h00 à 18h30

mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

Acte d'origine et certificat

individuel d'état civil :

s'adresser à l'office de l'état civil

de la commune d'origine.

Acte de naissance, de

reconnaissance, de mariage

et de décès :

s'adresser à l'office de l'état civil

où a eu lieu l'événement.

NATURALISATION

Service cantonal des naturalisations

Route de Chancy 88

1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

Etrangers : par courrier ou

courriel, Office cantonal de

naturalisations, case postale.

Confédérés : au guichet de la

route de Chancy 88 – 1213 Onex

TPG : lignes K-L/tram 14,

arrêt « Bandol »

ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ

Pour les Genevois :

Les Genevois qui souhaitent

acquérir le droit de cité de

Cologny doivent s'adresser

à la Mairie.